

Maître Bruno PENCHI-CORDONNIER
Avocat associé de la SELARL NORDJURIS
33, cours Pierre-Puget - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.96.15.19.81. - Fax : 04.96.15.19.85.
www.nordjuris.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

2 APPARTEMENTS ET 4 PARKINGS

dans un ensemble immobilier situé à MARSEILLE 13004, 2, boulevard Dauzac, quartier Les Chartreux, cadastré section 816 D n° 350 lieu-dit bd Dauzac.

Mise à prix : 119.000 euros
(cent dix-neuf mille euros)

Visite fixée au mardi 7 février 2012 de 10 h 30 à 12 h.

L'ADJUDICATION EST FIXEE LE **JEUDI 16 FEVRIER 2012 à 9 H 30**, à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE, au Palais de Justice, square du Juge-Pierre-Michel, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION

EN UN SEUL LOT :

Dans un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété situé à MARSEILLE 13004, 2, boulevard-Dauzac, quartier Les Chartreux, cadastré section 816 D n° 350, lieu-dit bd Dauzac, pour une contenance de 5 a 10 ca, étant précisé que la parcelle cadastrée section D n° 350, provient de la division de la parcelle originellement cadastrée section D n° 319, en deux parcelles cadastrées section D numéros 350 et 351.

La parcelle cadastrée section D n° 351 a été cédée à la ville de Marseille, suivant acte reçu par Maître DURAND, notaire à Marseille le 29 septembre 2000, dont une copie authentique a été publiée au 1er bureau des hypothèques de Marseille le 7 novembre 2000, volume 2000P, n° 7877, de sorte que l'assiette de la copropriété est constituée par la parcelle cadastrée section D n° 350.

Lot n° 2 : au sous-sol d'un parking pour voiture automobile et les

33/10.000es de la propriété du sol et des parties communes générales,

Lot n° 3 : au sous-sol un parking pour voiture automobile et les 33/10.000es de la propriété du sol et des parties communes générales,

Lot n° 4 : au sous-sol un parking pour voiture automobile et les 37/10.000es de la propriété du sol et des parties communes générales,

Lot n° 12 : au sous-sol un parking pour voiture automobile et les 37/10.000es de la propriété du sol

et des parties communes générales,

Lot n° 36 : au 3e étage, un appartement de type 3 d'une superficie de 74,85 m², composé de trois pièces principales comprenant un séjour, une cuisine, un hall, deux chambres, une salle de bains, un WC, un dégagement, placards, deux loggias, et les 590/10.000es de la propriété du sol et des parties communes générales,

Lot n° 38 : au 3e étage, un appartement de type 3 d'une superficie de 72,99 m², composé d'un séjour, une cuisine, un hall, deux chambres, une salle de bains, un WC, un dégagement, balcon et loggia et les 572/10.000es de la propriété du sol et des parties communes générales.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRRIETE :

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître PERRUCHOT TRIBOULET, notaire à Marseille, le 5 mai 1993 dont une copie authentique a été publiée au 1er

bureau des hypothèques de Marseille le 15 juin 1993, volume 93P n° 3457.

CONDITIONS D'OCCUPATION

Le lot n° 38 est occupé par des locataires selon bail qui s'est terminé en février 2011, dont le loyer est de 950 euros par mois ;

Le lot n° 36 est occupé par un locataire selon bail qui s'est terminé en mars 2011, dont le loyer est de 950 euros par mois.

Le syndic est Madame OLIVE, 2, boulevard Dauzac, 13004 MARSEILLE.

PROCEDURE

La présente vente aux enchères est poursuivie A LA REQUETE DE : La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES-PROVENCE, société coopérative à capital et personnel variables, régie par le livre V du Code rural dont le siège est 25, chemin des Trois-Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2, représentée par son représentant légal domicilié audit siège ès-qualités.

CLAUSES ET CONDITIONS

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier

des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille où il peut être consulté.

Les frais exposés pour parvenir à la vente sont en sus du prix. Les enchères ne peuvent avoir lieu que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de Marseille muni d'un chèque de banque d'un montant de 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Marseille.

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements s'adresser à :

- Maître Bruno PENCHI-CORDONNIER, avocat associé de la SELARL NORDJURIS, 33, cours Pierre-Puget, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.96.15.19.81 - Fax : 04.96.15.19.85 - www.nordjuris.fr,
- ou consulter le cahier des conditions de vente au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Marseille, 6, rue Joseph-Autran, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 14 h 30 à 16 h 30.

Bruno PENCHI-CORDONNIER